



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DISCIPLINE

### CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion restreinte 30 JUIN 2026

#### Procès-Verbal

Président : Christian VANHUYNE

Etaient présents : André CAILLET, Patrick TELLIER, Christian MOTTELAY, Michele LANEELLE

#### Amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District

Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

<b>FORFAITS</b>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES

<b>FEUILLE NON CONFORME - ABSENCE LICENCES</b>								
N° match	Club	Catégorie	Départemental - Groupe	Feuille de match			Licences manquantes	
				Hors délai (1 mois)	Hors délai	Non conforme	Joueur	Dirigeant
55507180	FC TROARN	U15	DPT 2.GR C	X				
55507339	ENT.SCH/USG 6	U15	DPT 3. GR C	X				

Voir annexe jointe : Dossiers transmis par la Commission FOOT ANIMATION

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Christian VANHUYNE

Le Secrétaire de séance : Michèle LANEELLE